



ACADÉMIE DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° : **332** portant admission des candidats à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire dans différents secteurs disciplinaires pour la session 2023.

Mamoudzou , le 14 décembre 2023

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 06 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Vu la note de service n°2019- 104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

ARRETE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **Arts** » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Mayotte au titre de la session 2023 dont les noms suivants :

Option : Cinéma et Audiovisuel

1^{er} degré :

Madame ANDRADE DE SOUZA BERTHELEMY Allana Rafaela

2nd degré :

Monsieur CASADO Jose Emilio
Monsieur GERNEZ Guy
Monsieur JOULIN François

Option : Histoire de l'Art

2nd degré :

Madame ADELBRECHT Claudine Sylvie
Madame BONNAUD Angèle
Madame CERF-CINQ Marine Gaëlle



ACADÉMIE
DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur CLEMENT Yohan
Madame DESBOUVRIES Anne
Madame MILLET Annick
Madame SILVESTRE Pauline
Madame TRIMAILLE Charlotte Emilie

Option : Théâtre

2nd degré :

Madame VERNIER ROBLIN Julie

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,
Jacques MIKULOVIC

